

13 EME VALBIBI
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 A/41 Rue des Métissages 59200 TOURCOING
932 447 279 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 15 novembre
A 10 heures,

Les associés de la société **13 EME VALBIBI**, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 18 A/41 Rue des Métissages 59200 TOURCOING, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence sous format papier prévu par les statuts.

Sont présents :

- **Monsieur Emmanuel MARTIN**, titulaire de 90 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame valériane BINON, épouse MARTIN**, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 100 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Emmanuel MARTIN**, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution unique :

RÉSOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 18 A/41 Rue des Métissages 59200 TOURCOING au 445 Boulevard Gambetta 59200 TOURCOING et ce à compter du 15 novembre 2024.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 445, Boulevard Gambetta – 59200 TOURCOING »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Emmanuel MARTIN

Signé par :
Monsieur Emmanuel MARTIN
AC2CB150B56242F...

**Madame Valériane BINON,
épouse MARTIN**

Signé par :
Madame Valériane MARTIN
B2DECFB477424B0...